



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 7931

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le budget de l'agriculture. Il désire connaître ses orientations en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) et plus particulièrement sur les orientations retenues pour l'année 2008. Le projet de loi de finances pour 2008 attribue au MAP 5 192 MEUR en AE et 4 969 MEUR en CP. Dans un contexte budgétaire contraint, le MAP a préservé intactes ses capacités d'intervention, afin de mettre en oeuvre un nouveau projet alimentaire, agricole et rural, axé sur six grandes priorités : 1. Assurer un soutien fort aux territoires ruraux dans le respect de l'environnement, en améliorant, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et en partenariat étroit avec les exploitants agricoles les pratiques durables et respectueuses du patrimoine naturel. Cinq principales mesures seront mises en place pour atteindre cet objectif : le renouvellement pour cinq ans des contrats de prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) pour un montant de 457 MEUR en AE ; le maintien de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) à 232 MEUR et de la part nationale au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), afin de soutenir l'activité de vastes territoires en risque de déprise ; le doublement des crédits alloués aux mesures agro-environnementales territorialisées, pour atteindre 54 MEUR ; la mobilisation sur cinq ans de 86 MEUR pour le plan nitrates en Bretagne (dont 68 % pour l'agriculture) en vue de ramener les eaux des bassins versants à un taux de nitrate conforme à la norme. 2. Assurer un avenir durable au secteur essentiel de la pêche et de l'aquaculture, tant du point de vue de la préservation de la ressource que de la performance économique. L'effort entrepris en 2007 doit être poursuivi : une enveloppe de 60 MEUR est allouée à cet objectif, à laquelle s'ajouteront 30 MEUR du fonds européen pour la pêche (FEP), afin de permettre une véritable restructuration de la flotte française, ainsi qu'un renforcement des contrôles. 3. Intégrer la problématique de gestion des aléas dans le débat européen du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), en vue de répondre à une des principales préoccupations des professionnels que constitue l'apparition récurrente de crises économiques et sanitaires, et à laquelle les outils actuels ne permettent pas d'apporter une réponse satisfaisante. Parallèlement l'assurance récolte sera maintenue et développée, notamment dans le secteur de l'arboriculture, et le fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) continuera à être mobilisé, en cours d'exercice, à parité avec la participation des professionnels, soit environ 80 MEUR. 4. Développer la création d'entreprises agricoles et consolider les aides aux jeunes agriculteurs, afin d'impulser un nouveau dynamisme de l'agriculture. Dans cette optique, ces dispositifs bénéficieront de 223 MEUR d'aides en 2008, auxquels s'ajouteront les exonérations fiscales et les majorations de taux d'aides dont bénéficient les jeunes agriculteurs. 5. Conforter les moyens consacrés à la recherche et à l'enseignement agricole, afin de favoriser le développement de nouvelles compétences au service du monde rural et stimuler l'innovation. Les budgets des deux programmes affectés à cet objectif (programmes 142 et 143) sont respectivement en hausse par rapport à 2007 de 2 % et 1,3 % (correction faite, pour l'enseignement scolaire, du transfert des TOS [techniciens, ouvriers et de service] aux collectivités locales), auxquels s'ajoutent le compte

d'affectation spéciale « développement agricole et rural » pour 111 MEUR. Par ailleurs, aucun emploi ne sera supprimé dans l'enseignement supérieur. 6. Mobiliser les moyens nécessaires (546 MEUR) afin de garantir un haut niveau de sécurité alimentaire des consommateurs et de lutter contre les maladies dans les secteurs animal et végétal. Cet enjeu essentiel de santé publique est un point crucial pour la crédibilisation des filières agricoles françaises à l'international. Dans cet objectif, les crédits alloués à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), en hausse de 7 %, lui permettront de maintenir son niveau d'expertise aux standards internationaux. Le financement de ces priorités sera rendu possible grâce à un effort de maîtrise des dépenses de personnel, avec une baisse de 17 MEUR en 2008, qui correspond principalement au non-renouvellement de 575 départs dans les services du MAP. De plus, certains dispositifs, comme le plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole ou les contrats territoriaux d'exploitation, sont en fin de programmation, ce qui permettra de dégager des économies. De même, la prime à la rotation des cultures ne sera pas renouvelée en 2008 en raison de la forte progression des surfaces plantées en oléagineux et de la bonne tenue des cours. Les prêts bonifiés seront quant à eux recentrés sur les bénéficiaires prioritaires que sont les jeunes agriculteurs. Enfin, les crédits d'intervention des offices diminuent, mais le produit de la vente du siège aujourd'hui inoccupé de l'ancien Office des céréales viendra compléter jusqu'à la quasi-reconduction par rapport à 2007 la dotation prévue. Pour permettre de prolonger sur le long terme les orientations vertueuses que ce projet de budget pour 2008 intègre, le MAP engage une profonde réflexion sur l'organisation de ses services. Plusieurs orientations ont été soumises au comité de suivi de la révision générale des politiques publiques, notamment en ce qui concerne la réorganisation des établissements publics du ministère et de ses services déconcentrés. En conclusion, ce budget 2008 préserve donc les capacités d'intervention stratégiques du ministère afin de préparer l'avenir des filières de production et des territoires ruraux, de manière conforme aux orientations et aux engagements du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7931

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6418

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8003